Copie de conservation et de diffusion, disponible en format électronique sur le serveur WEB du CDC :

URL = http://www.cdc.qc.ca/prospectives/11/trudel-11-4-1975.pdf

Article revue Prospectives, Volume 11, Numéro 4.

* * * SVP partager l'URL du document plutôt que de transmettre le PDF * * *



le cégep et le choc du futur

par André Trudel

En relisant le célèbre Choc du futur d'Alvin Toffler, on est porté à faire une analogie avec certains aspects du rapport du Conseil supérieur de l'Éducation sur Le Collège.

On croirait faire partie d'une société non pas du prêt-à-jeter mais du prêt-à-changer. Aussitôt mis en application, aussitôt en changement. C'est à se demander si l'éphémère dans le système d'éducation est une qualité intrinsèque.

En ce sens, faut-il rappeler que la faculté d'adaptation de l'homme trouve un répit dans la vague écologique? Ainsi mes propos tenteront d'être écologiques plutôt que réformateurs.

Je n'ai pas l'intention de refaire l'histoire des cégeps et du

niveau collégial, mais il m'apparaît nécessaire de rappeler que la demande du ministre de l'Éducation de procéder à "une réflexion sur la situation" date de février 1973, soit six ans à peine après la mise en place de ce système. Si on ajoute que le réseau collégial n'a vraiment pu être appelé de ce nom qu'en septembre 1970, début de la première année scolaire où le réseau comprenait le nombre actuel de cégeps, on constate que nous n'avons eu une prepromotion complète mière d'étudiants des programmes professionnels qu'en juin 1973. Il en ressort donc que la "réflexion" demandée portait sur un système qui n'en était qu'à sa petite enfance.

Pour nous qui avons vécu ces huit dernières années dans le foyer de la fournaise, nous ne pouvons que nous rappeler que l'année 1972-73 fut une année de conflits dans les cégeps. Le choc était tel qu'un geste s'imposait pour désamorcer ce climat de tension. À la réflexion. cependant, je ne crois pas que le "Rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement collégial" puisse avoir beaucoup d'influence sur le dénouement de crises comme celles que nous avons vécues dans le réseau depuis quelques années. Après ces quelques remarques générales, je me permets de vous livrer quelques réflexions sur trois éléments du rapport. à savoir: le bilan, le niveau collégial et le projet pédagogique.

Il s'agit là d'un choix qui ne présume ni des études ultérieures que nous ferons du rapport ni de l'importance relative de ces sujets, mais de simples réactions après une première lecture du rapport.

Opération bilan

Lors de la création du comité d'étude du C.S.E. et surtout à l'annonce des membres qui le constituaient, le milieu cégépien a échafaudé des hypothèses qui s'attardaient beaucoup à l'aspect réfléchissant de l'étude. Enfin nous pourrions nous voir tels que nous sommes. Enquête, cueillette de données, analyse des situations, bref un bilan.

Dire qu'il n'y a eu aucun effort ni travail en ce sens serait injuste et faux, mais la lecture du rapport nous laisse sur notre faim, sinon nous incommode. Bien plus, l'utilisation par les auteurs du rapport de conclusions hâtives d'études incomplètes sur ce sujet nous amène à nous demander s'il était plus important de modifier l'avenir que de bien voir le présent.

Je tiens à souligner que l'opération consultation telle que planifiée par le comité d'étude me semblait à cette époque hardie et pleine de promesses.

Aujourd'hui je crois qu'il s'agit d'un exemple parfait des limites qu'impose un tel mécanisme de relations intergroupes. Ainsi cette vaste consultation du milieu semble déboucher sur un ensemble d'assertions souvent contradictoires qui n'ont comme principal mérite que d'être la réaction sincère de porte-parole honnêtes.

Nous avions droit à des études critiques et scientifiques sur le bien-fondé de ces assertions pour arriver à clarifier l'image des cégeps et permettre à tous de partir du même point dans la planification de l'avenir.

Le niveau collégial

À supposer que le C.S.E. ait vraiment dressé un bilan depuis l'instauration du niveau collégial, et même si ce bilan s'était montré négatif, il est beaucoup trop tôt pour évaluer pleinement les résultats du système. Ce n'est pas aux membres du C.S.E. que j'apprendrai qu'il faut du temps avant qu'une réforme en éducation porte ses fruits. Encore est-il qu'il n'est pas nécessaire non plus que les fruits soient mûrs avant d'émonder et de greffer.

Faut-il parler de post-secondaire, de pré-universitaire ou de collégial? Il n'en est rien: il faut maintenant parler d'obligatoire et de post-obligatoire. Les réalités véhiculées par ces termes nous indiquent l'intention de clarifier les mandats et les objectifs des différents réseaux d'enseignement. Ainsi je ne peux que souscrire à toute tentative de faire évoluer l'enseignement collégial dans la "foulée de l'éducation permanente". L'intérêt porté à cette mission a été démontré par la tenue de deux sessions d'étude de la Fédération des cégeps sur ce sujet, l'une par les directeurs généraux, l'autre par les directeurs des services pédagogiques.

Au sujet de la formation professionnelle, la pierre d'achoppement se trouve dans le respect des objectifs de démocratisation de l'enseignement québécois. À cet égard, je n'ai pas été convaincu du maintien des droits de l'élève du secondaire à une formation "professionnelle" adéquate. On semble ignorer qu'une grande majorité d'étudiants ne dépassent niveau secondaire. pas S'agit-il alors de faire mentir les statistiques par un jeu de transfert des responsabilités?

Le problème des responsabilités de niveau se répercute dans la proposition de fondre le collégial et l'universitaire en un seul cycle de formation. On peut comprendre dans ce regroupement que l'éducation permanente prend ses lettres de noblesse et que le niveau collégial est partie intégrante de l'enseignement supérieur et non poursuite du secondaire. Cependant, si cette proposition vise à rendre universitaire un niveau qui, de la volonté même des membres de la commission Parent, trouvait son inspiration et son obiectif dans son existence propre, nous ne pouvons v souscrire.

Le projet pédagogique

Suite à l'engouement des pédagogues des années 60 pour le libre choix de l'étudiant quant à ses cours, nous assistons à un retour vers une structure plus conforme aux besoins et aux obiectifs des étudiants. Tout effort dans le sens d'une plus grande conformité du programme de cours avec les objectifs poursuivis ne sera qu'à l'avantage de l'étudiant. Il est vrai aue depuis la création des cégeps nous n'avons pas pu réaliser entièrement le mandat de définir les objectifs des cours et des programmes, de les traduire en activités coordonnées et d'en développer l'évaluation.

Nous voyons là un défi pour tous ceux qui oeuvrent au cégep, et ce seul mandat est de nature à cristalliser les énergies durant les prochaines années. Ainsi nous n'attendrons pas d'édit ministériel pour accélérer ce processus.

L'organisation par programme risque toutefois d'aboutir à une série de petites "facultés" cloisonnées. C'est peutêtre le choix du rapport. Si tel est le cas, on aimerait trouver une évaluation plus claire de l'objectif de mixage sociologique proposé par la commission Parent, du degré de réalisation qu'on a atteint et de ses conséquences.

Pour administrer le programme, le rapport propose une unité administrative de base, le module, qui regroupe étudiants inscrits à un même programme, professeurs, représentants du milieu socio-économique, personnel des services éducatifs et administratifs. On cherche ainsi à décentraliser l'organisation de l'établissement et à promouvoir la participation le plus près possible des niveaux de préoccupation.

On ne saurait s'opposer à ces principes de gestion. J'estime, cependant, que le rapport dispose trop rapidement du département. Le département est devenu, à travers les conventions collectives et les modes de gestion, un lieu d'identification d'un certain pouvoir des enseignants. De plus, rendre facultatif le maintien du département ressemble à vouloir disposer d'un sujet brûlant en le lançant aux instances locales après avoir attisé le brasier.

En quise de conclusion

Comme pour tous les rapports et à la demande expresse des auteurs de celui que nous commentons ici, il faut maintenant que ceux qui doivent s'y référer, prennent le temps de l'intérioriser. Dans tous les collèges, on se met déjà à l'étude du rapport Nadeau. De plus, lorsqu'une commission d'étude intervient dans la vie d'une institution, elle provoque un remous qu'il faut canaliser et mettre à profit. Le suiet des

discussions est maintenant connu, et on ne peut que sortir gagnant de cette réflexion commune sur notre destinée en tant que réseau d'enseignement.

Nous espérons que le ministre de l'Éducation agira en souplesse dans les changements qu'il désirera apporter, suite au rapport. Il n'aura aucune difficulté à obtenir les avis des collèges sur la pertinence d'actualiser les propositions.

Écrire un rapport comme celuici est le rêve de l'universitaire. L'appliquer est sans doute la hantise de l'administrateur. J'aurais peut-être malgré tout aimé signer quelques chapitres de ce rapport, et laisser à l'universitaire le soin de l'appliquer

L'auteur est directeur général du cégep du Vieux Montréal.